

Délibération n°172-2024
COMITÉ DE DIRECTION
DU MERCREDI 6 MARS 2024

Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué par courrier électronique le 27/02/2024, s'est réuni le 6/03/2024 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

Membres du Comité de Direction présents (dont 8 votants) :

M. Michel ABRY, M. Serge BERNARD-GRANGER, M. Sylvain BISTON, M. Yannick CLEVY, Mme Maude GALMICHE, M. Jean-Philippe JOUBERT, Mme Catherine LANSARD, M. Christophe LERAY, Mme Françoise PAILLE, M. Nicolas TRUFFET.

Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

Mme Chloé AIGON, M. Denis BLANC, Mme Marilyn BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Philippe CAMUS, M. Éric CHASSAGNE, M. Jean-Pierre FAVRE, M. Pascal GRILLET, Mme Léa JOURDAIN, Mme Estelle JUGE, Mme Chantal MARCHAND, Mme Eve MAROT, Mme Myriam MOUMEN, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD, M. David TOUZET.

Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 MARS 2024

ARRIVEE
3

OBJET

**DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2024**

Vu le décret n°2015-1002 du 18 août 2015, portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme ;

Vu les articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Après avoir entendu le rapport d'orientations budgétaires de la Directrice, Mme Marlène JACQUET ;
ce rapport n'ayant fait l'objet d'aucune remarque particulière ;

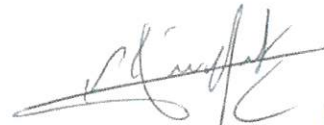
Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,
Nicolas TRUFFET



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 MARS 2024

ARRIVEE

3